

FICHE BAREME REINTEGRATION

(veuillez cocher votre situation)
(Cf. circulaire page 6)

- APRES CONGE PARENTAL (pour les personnels ayant perdu leur poste)
- APRES DETACHEMENT

nom - prénom :

date de naissance :

adresse personnelle :

tel. fixe :

Tel. Portable :

Affectation à titre définitif avant le congé parental ou le détachement (précisez la commune, l'école et la nature du poste) :

Date de fin du congé parental ou du détachement :

Personnels concernés :

Les personnels en détachement ou en congé parental **qui ont sollicité leur réintégration pour la rentrée scolaire**, doivent participer au mouvement départemental pour obtenir un poste à la rentrée scolaire.

Les personnels auparavant titulaires d'un poste à titre définitif, bénéficient d'une bonification de barème de **5 points** dans le cadre de leur participation au mouvement par le biais de la fiche barème. **Pour mémoire, ils bénéficient d'une priorité absolue sur le dernier poste occupé si celui-ci est porté en vœu n° 1 et s'il est vacant.**

Date et signature :